

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation 20 mai 2011
Date d'affichage
Date de séance 27 mai 2011

L'an deux mille onze, et le vendredi vingt sept mai à huit heures.

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur le Maire, Ronald TUMAHAI.

Etaient présents :

Nombre de conseillers	
En exercice	35
Présents	27
Procurations	6
Votants	33
Pour	33
Contre	0
Abstention	0

OBJET :

**Autorisant l'opération
« Cartables 2011 » en faveur
des enfants bénéficiaires d'une
bourse de cantine communale**

MAIRIE DE PUNAAUIA			
Arrivée le 27/05/2011			
N°			
SERVICE	EXECUTION		
Solidarité			
fin			
S	N	U	TTU
(s rép)	(30)	(7)	(3)
ELUS			

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie dans les délais légaux.

Nom - Prénom	Présent	Absent	Procuration
TUMAHAI Ronald	X		
ROHI Laurent	X		
POMMIER Aitu	X		
BARFF Oscar	X		
TURQUEM née TUPAI Sandrine	X		
ARO Dylma	X		
SALEM née STEIN Marie-Thérèse		X	BLANCHARD Moana
TEPAVA Wilhelm		X	POMMIER Aitu
BLANCHARD Moana	X		
HARUA née TEHETIA Monette	X		
MANEA Tania	X		
TEISSIER née PAHOA Berthe		X	ROHI Laurent
VILLERET née LY WA UT Clothilde	X		
TAEÀ Louis	X		
LEVAUDI Franck		X	ARO Dylma
NATUA née FULLER Hélène	X		
RICHERD née BAMBRIDGE Bellinda	X		
CHING Yves	X		
TEIKIAVAITOUA née ARAPA Chantal		X	
VAN BASTOLAER Gustave	X		
AH LO Victor	X		
RUA Antoine	X		
LISSANT Simplicio	X		
TEURU née TAIARUI Marie-Rose	X		
MAITI Mareta	X		
TUMAHAI Hina	X		
ATAE Layana	X		
BERTHOLON Nicolas	X		
ATENI née TAPARE Marie		X	
BOOSIE-HAERAAROA née NATUA Auxilia	X		
MARAMA née TEFAAFANA Claire	X		
CRIDLAND Johnes		X	TUMAHAI Ronald
HOWELL Patrick	X		
TETARIA Charles		X	HOWELL Patrick
HONG née THOMPSON Madeleine	X		

Formant la majorité des membres en exercice.

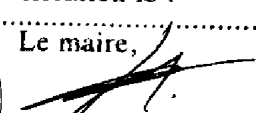
- VU la loi n° 71/1028 du 24 décembre 1971 relative à la création et à l'organisation des communes dans le territoire de la Polynésie française ;
- VU le décret n° 72/407 du 17 mai 1972 portant création des communes dans le territoire de la Polynésie française ;
- VU la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française, modifiée par la loi organique 2007-223 du 21 février 2007 puis par la loi organique n° 2007-1719 du 07 décembre 2007 ;
- VU l'ordonnance n° 2007-1434 du 05 octobre 2007 rendant applicable les dispositions du code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
- VU l'article L 2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;
- Considérant l'avis favorable de la commission des affaires administratives réunie en date du 04 mai 2011 ;
- VU les inscriptions budgétaires ;
- Après en avoir délibéré ;
- En sa séance du 27 mai 2011 ;


ADOpte

- Article 1** – Est autorisée pour l'année 2011 l'opération « Cartables 2011 » en faveur des enfants bénéficiaires d'une bourse de cantine communale et scolarisés dans les établissements scolaires maternels et élémentaires de PUNAAUIA.
- Article 2** – Le montant de ce projet est arrêté à la somme de 3.000.000 francs CFP (TROIS MILLIONS FRANCS).
- Article 3** – La dépense est imputable au budget communal, exercice 2011, articles 6714 422 et 6232 024 – section de fonctionnement
- Article 4** – La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de trois mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.
- Article 5** – Le Maire et le Receveur municipal sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré le 27 mai 2011

Extrait certifié conforme au registre des délibérations

Acte rendu exécutoire
Après envoi en subdivision le :
03 JUIN 2011
et après publication, affichage ou
notification le :
.....
Le maire,

R. TUMAHAI




Le Maire,

R. TUMAHAI



Conseil municipal – Séance du 27 mai 2011

Rapport de présentation

Objet : *Projet de délibération n° 86/2011 du 27 mai 2011 autorisant l'opération « Cartables 2011 » en faveur des enfants bénéficiaires d'une bourse de cantine communale*

Lors de la commission des affaires administratives réunie le 4 mai dernier, les élus de la commission ont examiné les actions sociales que la commune pourrait soutenir en 2011.

Chaque année, en effet, la Commune organise des actions communales en faveur des plus démunis. Ces actions sociales visent à promouvoir un environnement éducatif plus épanouissant et une meilleure chance d'intégration sociale.

Ce sont ainsi, au travers de tous les projets discutés, un peu plus de 1700 enfants qui bénéficient chaque année de ces actions. Leur identification est réalisée par le service de la solidarité, des affaires scolaires et de la santé de la commune en concertation avec le service social du Pays, celui de la CPS et grâce aux recommandations des directeurs d'établissements.

1. RATTACHEMENT AU PLAN STRATEGIQUE COMMUNAL

Le projet relatif à l'opération de distribution de cartables aux enfants issus de quartiers prioritaires s'inscrit dans le plan directeur 2014 de PUNAAUIA au niveau de l'objectif 1.2 : « **Répondre aux besoins essentiels des enfants, des jeunes et des familles de la commune** » et met en œuvre l'action 1.2.1 à savoir l'accompagnement de l'enfant tout au long de sa vie scolaire.

2. PRESENTATION SOMMAIRE DU PROJET

L'Opération Cartable consiste à offrir un équipement scolaire aux enfants bénéficiaires d'une bourse de cantine communale et scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires de PUNAAUIA.

3. ELEMENTS DE CONTEXTE, CONSTATS ET DIAGNOSTICS A L'ORIGINE DE L'ACTION

1. Eléments de contexte :

- ⇒ L'école, un facteur indispensable d'intégration et de socialisation dans une société
- ⇒ Problématique sociale en augmentation
- Une paupérisation des familles entraînant une croissance des demandes de bourses de cantine scolaire de 25% par rapport à l'an dernier
- Une augmentation de 140 dossiers RSPF de 2009 à 2010

- Une augmentation du chômage (crise mondiale, récession économique)
 - ⇒ Diminution des financements en général
 - ⇒ Difficulté sociale et pauvreté favorisant l'exclusion et la démobilisation scolaire
2. *Diagnostics/ constats :*
- ⇒ 9 établissements scolaires pour 2412 inscriptions
 - ⇒ Les familles ont de plus en plus de difficultés pour subvenir aux frais de scolarité de leur enfant
3. *Public visé :*
- 600 enfants de 3 à 12 ans:
 - scolarisés dans les écoles maternelles, élémentaires et CJA de Punaauia
 - bénéficiaires d'une bourse de cantine scolaire (compléments familiaux et demie bourses non inclus)
 - Les familles relevant du régime RSPF en priorité

Rappel des critères d'attribution d'une bourse de cantine communale :

Les parents doivent se manifester auprès du pôle social afin de constituer un dossier de bourse de cantine communale.

La demande est effectuée dès avril et doit être renouvelée tous les ans. La clôture des inscriptions est fixée au 31 décembre, sauf exception (inscription en cours d'année, perte d'emploi etc.). Seules les familles dont la moyenne économique est inférieure ou égale à 850 F CFP/jour peuvent bénéficier d'une bourse de cantine communale. Celles dont la moyenne économique est comprise entre 850 F CFP et 1.840 F CFP bénéficient de la moitié de la prise en charge d'une bourse.

Calcul de la moyenne économique :

$$\boxed{\text{Moyenne économique}} = \frac{\text{Les recettes} - \text{Les charges}}{\text{Nombre de personnes dans la famille} \times 30 \text{ jours}}$$

La rubrique des CHARGES, plafonné à 100.000 FCFP, correspond aux :

1. Frais d'électricité plafonné à 6.000 FCFP par famille, par mois ;
2. Prêts concernant essentiellement les crédits maison, terrain et voiture ;
3. Montant des frais alimentaires plafonné à 7.000 FCFP par personne, par mois ;
4. Une quittance de loyer ou le contrat de location ;
5. Frais de garderie.

La rubrique des RECETTES correspond aux :

1. Revenus des parents ;
2. Allocations familiales ;
3. Autres (allocations handicapés, retraite, pension ...)

Liste des pièces à fournir pour une demande de bourse :

- la fiche de renseignement 2011/201 (à retirer au pôle scolaire de la mairie)
- les 2 derniers bulletins de salaire des parents ou tuteurs
- la déclaration des revenus pour le(s) parent(s) affiliés au Régime des Non Salariés (RNS)
- la dernière facture d'électricité ou le certificat de résidence
- le(s) contrat(s) des prêts (maison, terrain et voiture UNIQUEMENT)

- La DAP (délégation d'autorité parentale ou autre ordonnance du tribunal)
- la carte CPS (ou carte verte) en cours de validité
- Les frais de garderie (présenter un justificatif)
- Une quittance de loyer ou le contrat de location

4. OBJECTIFS ET RESULTATS A ATTEINDRE :

⇒ *Apporter une aide à la réussite scolaire*

- Cibler les familles financièrement dans le besoin,
- Sensibiliser l'enfant et sa famille sur l'importance de l'école en lui offrant un cartable composé de fournitures

5. DESCRIPTION DE L'ACTION

Avant même le déroulement de la remise des cartables, une première étape consistera à examiner et déterminer leurs contenus. Les contenus pourront être adaptés aux âges, sexes et classes.

Déroulement type d'une distribution l'an dernier (exemple du 22 septembre 2010) :

- 9h00 : Discours du Maire, en présence d'élus à ses côtés.
 - Discours de l'élue en charge du social.
 - Intervention pôle social pour présenter le déroulement de la distribution.
 - Remise symbolique de cartable par le Maire
 - Distribution des cartables dans les stands et remise de goûters
- 12h00 Fin de la distribution. Les sacs seront entreposés au pôle élection pendant deux semaines. Passé ce délai, le reste des sacs sera distribué aux enfants en liste d'attente.

La remise du cartable se fait en une matinée et a lieu dans le hall principal de l'hôtel de Ville, la date prévisionnelle de cette année est le **mercredi 4 août 2011 à 9h00**. Il y a 9 stands représentant les différents niveaux des classes (SP, SM, SG, CP, CE1, CE2, CM1, CM2 et 6^{ème}).

La mobilisation du personnel et des élus est là encore un facteur de réussite de l'opération. Pour exemple la répartition du personnel et des élus sur l'opération de 2010.

- Répartition du personnel et des élus l'an dernier :

	SP	SM	SG	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	6ème
Pointage	Fina	Ariki	Raitahi	Heretiare	Tiare	Maimiti	Hinano Cros	Laina	Valérie
Remise du sac à l'élue	Tunui	Teiva	Joyce	J-Marie	Noa	Maire	Johan	Miriarii	Sylvie
Elu(e)	Laurent Victor	Aitu Bélinda	Marie- Rose Yves	Simplicio Oscar	Dylma Nelly	Moana Louis	Tania Franck	Mareta Hélène	Nicolas Madeleine

Agent au pôle social : Marie-Anne.

Bureau des réclamations : Patricia et Isabelle.

Buvette : Yolande, Mirella, Céline, Victoire, Ellie

Bilan 2010: 80% des sacs sont remis le jour de la distribution, 10% sont récupérés par les parents dans les deux semaines qui suivent l'opération et 10% sont remis aux enfants en liste d'attente.

